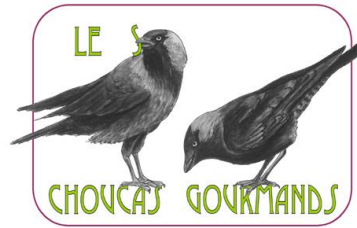


# Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité

entre

## L'AMAP "les Choucas gourmands"



**SAISON 2021 - 2022**

**Du 4 juin 2021 au 4 mars 2022**

**Soit 38 DISTRIBUTIONS HEBDOMADAIRES**

Distribution chaque vendredi de 17H00 à 19H00



Pas de distribution les 24/12/21 et 31/12/21

chez le producteur : YANN PIERREL  
3 bis chemin des bruyères  
88290 THIEFOSSE

Renseignements, problèmes : André **06 26 34 27 34**  
Ou AMAP **07 89 71 36 96**

et

le producteur : **Yann PIERREL**

Les champs de coteaux

3 bis chemin des bruyères 88290 THIEFOSSE  
**06-32-67-65-13**  
pierrel.yann@gmail.com

## CONTRAT DE LEGUMES

### POUR 1 PETIT / GRAND PANIER HEBDOMADAIRE (à 13,00 ou 22,00 euros)

NOM de l'adhérent (e) : .....

Demeurant : .....

Tél : ..... Mobile : ..... Email : .....@ .....

### ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

- produire des légumes et fruits selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap, consultable au local de distribution ou sur le site internet [www.leschoucasgourmands.org](http://www.leschoucasgourmands.org)
- fournir aux abonnés(es) un panier de légumes par semaine sur une base modulable de 38 distributions.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs(trices) pour les visites.

### ENGAGEMENT DU (DE LA) CONSOMM-ACTEUR(TRICE) ADHERENT(E) :

- Je m'engage pour une saison de **38 distributions** à venir chercher mes légumes ou à les faire retirer par un tiers.
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu(e) au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient(e) de partager les risques (intempéries, ravageurs et maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.
- **Si mes disponibilités me le permettent, j'essaie de venir participer à la préparation des paniers.**

### CONDITIONS DE REGLEMENT DU (DE LA) CONSOMM-ACTEUR(TRICE) ADHERENT(E) :

- Prix unitaire du panier : **13,00 €** ou **22 €**
- Montant total de l'engagement pour la saison : **494 €** ou **836 €**
- **Le paiement est effectué par 10 chèques maximum, libellés à l'ordre de Yann PIERREL : 9 chèques de 50 euros + un de 44 euros pour le petit panier, et par 9 chèques de 84 euros+ un chèque de 80 euros pour le grand panier. L'ensemble des chèques seront collectés au plus tard le 23 avril 2021 par le référent.**  
Les chèques seront mis à l'encaissement le 10 de chaque mois, à partir du mois de mai.

Fait à ..... le .....

Le producteur : Yann PIERREL

L'adhérent(e) : .....